

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 22 janvier 2024

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme M Jean-Jacques SIBILLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : SCARCELLA Marianne (pouvoir M. GIRAUD Marc)

OBJET : ABC DE LA BIODIVERSITE

Monsieur Bret présente au Conseil Municipal :

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale permet de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports, outils de sensibilisation relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives d'actions qui en découlent.

La commune s'est déjà positionnée en faveur d'une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'OFB, en partenariat et porté par le Parc naturel régional du Vercors. Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc naturel régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale et compte tenu de l'intérêt suscité par ce

projet, la commune de Saint Martin de Clelles conventionnera avec le Parc naturel régional du Vercors.

La participation de la commune de Saint Martin de Clelles au cofinancement du projet est estimée à 1120 € pour une durée de trois ans.

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

DE VALIDER l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.

D'AUTORISER Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec le projet.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 22 janvier 2023
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,

Christine CHOLAT

